

Fiche Adhérent 2023-2024

Atelier : **VINYASA-YIN YOGA** Professeure : **Marie FRUIQUIERE**

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER		35 €/an
	Séance	VINYASA Yoga - Vendredi 18h30-19h45 <input type="checkbox"/> YIN Yoga - Vendredi 19h45-21h00 <input type="checkbox"/> <i>à régulariser directement à Mme M. FRUIQUIERE</i>	12 € /séance ou 90 €/trimestre ou 200 €/année

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec votre règlement.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

VINYASA-YIN YOGA : Année 2023-2024

Professeure : Marie FRUIQUIERE ☎ : 07.70.28.07.92

Jours et horaires : le vendredi de 18h30 à 19h45 - le vendredi de 19h45 à 21h00
 Lieu : **Salle Bouton d'Or** (espace LESOUDIER)

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>*Par chèque à l'ordre du CCLER</i>		35 €/an
	Cotisation Atelier <i>*A régler auprès de la professeure</i>	Le vendredi de 18h30 à 19h45 <input type="checkbox"/> Le vendredi de 19h45 à 21h00 <input type="checkbox"/>	12 €/séance ou 90 €/trimestre ou 200 €/année

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les séances.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).
- Remettre un **certificat médical**.

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂ -----

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expressions et de Récréations*), concernant l'**atelier Vinyasa-Yin Yoga** pour l'année **2023-2024**.

Date :

Signature :